

DECRET N° 2015-244 DU 05 MAI 2015

portant nomination au Ministère de l'Agriculture, de
l'Elevage et de la Pêche

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi organique n° 2010-05 du 03 septembre 2010 fixant la liste des hauts fonctionnaires de l'Etat dont la nomination est faite par le Président de la République en Conseil des Ministres ;
- Vu** la loi n° 2011-20 du 12 octobre 2011 portant lutte contre la corruption et autres infractions connexes en République du Bénin ;
- Vu** la proclamation, le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2014-512 du 20 août 2014 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2012-338 du 02 octobre 2012 portant modalités d'application des articles 3 et 10 de la loi n° 2011-20 du 12 octobre 2011 portant lutte contre la corruption et autres infractions connexes en République du Bénin ;
- Vu** le décret n° 2012-541 du 17 décembre 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche ;
- Sur** proposition du Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en ses séances des 18, 19 et 26 février 2015,

DECRETE :

Article 1^{er} : Sont nommées dans les fonctions ci-après au Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, les personnes dont les noms suivent :

- Directeur Adjoint de Cabinet : **Monsieur Abdel Rahamane BABA-MOUSSA ;**
- Conseil Technique à la Recherche, à l'Agriculture et à l'Alimentation : **Madame Marie Odile COMLANVI HOUNTONDJI ;**
- Conseiller Technique à l'Aménagement et l'Equipement Rural : **Monsieur Sourou Félix EGOUNLETY ;**
- Conseiller Technique à la Promotion de l'Elevage et de la Pêche : **Docteur Ibrahim IMOROU TOKO ;**
- Directeur des Ressources Financières et du Matériel : **Monsieur Ahmed Sacca Yérima YAROU ;**
- Directeur de la Production Halieutique : **Monsieur Kokouvi Julien NOUMONVI ;**
- Directeur de l'Informatique et du Pré archivage : **Monsieur Abdou-Aziz SOBABE ALI TAHIROU ;**
- Directeur Général de l'ONS : **Monsieur Lazare AKOMAGNI ;**
- Directeur Général du CARDER de l'Atlantique et du Littoral : **Monsieur Cofi Pierre VODOUNGNINOUE ;**
- Directeur Général du CARDER de l' Ouémé et du Plateau : **Monsieur Bulgide Simon ZOUMENOU ;**
- Directeur Général du CARDER du Zou et des Collines : **Monsieur C. Marcellin ALLAGBE ;**
- Chargé de Mission du Ministre : **Monsieur Salifou BAGUIRI SEIDOU ;**
- Directeur Général du Développement Agricole, de l'Alimentation et de la Nutrition : **Monsieur Zourkaïnény ADAMOU BAKPARAKPE.**

Article 2 : Les intéressés doivent prendre toutes les dispositions diligentes pour faire la déclaration de leur patrimoine dans les quinze (15) jours calendaires au plus tard à compter de la prise et de la fin de leurs fonctions conformément à la loi.

Article 3 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 05 mai 2015

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr Boni YAYI

Le Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et
de la Pêche,

Le Ministre de l'Economie, des Finances et
des Programmes de Dénationalisation,

Azizou EL HADJ ISSA

Komi KOUTCHE

AMPLIATIONS : PR.. 6 ; AN.. 2 ; CC.. 2 ; HAAC..2 ; HCJ 02 ; MDAEP 07 MEF 04; AUTRES MINISTERES 25 ; SGG..4 ;
INSAE..4 ; DGB-MEF-DGDDI-DGID..5 ; BN-DAN-DDL..3 ; GCONB-DCCT..2 ; INTERESSES : 13 IGAA-IGF..2 ; UAC-FASEG-
ENEAM..3 ; JORB.01.